

**Ville de Bagnols-sur-Cèze**  
**Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-11-137**  
**du Conseil municipal**  
**Séance du 16 novembre 2022**

\*\*\*\*\*

**Date d'envoi des convocations**  
**et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 10 novembre 2022**  
**Nombre de Conseillers municipaux : 33**  
**Nombre de Conseillers municipaux présents : 24**  
**Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9**  
**Nombre de Conseillers municipaux absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration** : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J-Y **CHAPELET**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à C. **MUCCIO**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI** procuration à M. **CEGIELSKI**, Sylvain **HILLE** procuration à C. **BOISSEL**, Catherine **HERBET** procuration à J. **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

**Conseillers municipaux absents** : aucun

**Secrétaire de séance** : Maxime **COUSTON**

## **Objet : A - Budget supplémentaire du Budget Principal (DM n° 01/2022)**

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Principal comprend :

### ✓ **La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)**

Conformément à l'affectation des résultats délibérée à la séance du 29 juin 2022, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 3 188 574,77 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour le financement du déséquilibre de la section d'investissement ainsi que les RAR d'un montant de 2 356 761,13 € ;
- En dépenses d'investissement, la somme de 2 384 019,48 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ainsi que les RAR d'un montant total de 3 161 316,42 ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 345 259,34 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

Hors gestion de la dette, cet excédent de financement complété des recettes nouvelles, permet la couverture des dépenses supplémentaires de la Ville.

### ✓ **Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2022 voté en février 2022**

#### ■ La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 1 238 385,30 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 1 117 343,90 €.

Cela concerne notamment le surcoût énergétique présent dès 2022 notamment au niveau du gaz (350 K€), le budget relatif aux festivités d'été et de Noël (327 K€) ainsi que l'ajustement des crédits nécessaires au fonctionnement des services (entretien bâtiments, véhicules...) ;

- Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » :

Ce chapitre n'évolue pas lors de ce BS alors même que le point d'indice a progressé de + 3,5 % à compter de juillet 2022.

Cela permet de souligner les efforts de gestion et d'économies réalisés par la Municipalité en 2022 au niveau des Ressources Humaines.

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 121 041,40 €

Ce poste intègre principalement les ajustements de crédits pour la contribution SDIS (+ 23 K€), des compléments de subventions votées aux précédents Conseils Municipaux (+ 38 K€), ainsi que des dépenses informatiques dans le cadre de la modernisation des services (+ 49 K€). Il est à souligner un complément pour les indemnités des élus à hauteur de 7 350 € en lien avec la revalorisation du point d'indice.

Hors reprise du résultat (345 259,34 au chapitre 002), les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de + 802 694 €.

Les notifications définitives des impôts et des dotations de l'Etat globalement supérieures aux estimations du Budget Primitif 2022, entraînent une hausse de 744 K€ due essentiellement à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de près de + 3,4 %.

Un produit exceptionnel est également proposé dans la cadre de l'annulation et la reprogrammation du spectacle de Julien CLERC cet été (Assurance pour 59 K€).

#### ■ La section d'investissement

Hors reprise des résultats, des RAR et ajustement du remboursement de l'emprunt, il n'y a pas d'inscription nouvelle en dépenses d'investissement. Seuls des mouvements entre les chapitres composant les dépenses d'équipement brut apparaissent mais sans impact budgétaire.

Pour finir, les recettes d'investissement font l'objet d'une proposition d'inscription à hauteur de 192 021 € (hors 1068 pour 3 188 574,77 € et emprunt).

Il s'agit principalement des amendes de police pour un total de 184 K€.

A noter la désinscription de l'emprunt d'équilibre pour plus d'1 M€, ce qui permettra de constater au compte administratif 2022, un stock de dette nettement inférieur à celui de 2021.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 1.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 09 novembre 2022.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 7 abstentions** (A.POMMIER, P.BORDES  
procuration à A.POMMIER, O.WIRY, J-L.MORELLI, L.MARQUES ROUX, B.NASS,  
T.VINCENT)

- d'adopter le budget supplémentaire 2022 du Budget Principal, toutes sections confondues, pour la somme de 5 705 705,38 € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 16 novembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 22 novembre 2022

et publié le 22 novembre 2022

